

Les éducateurs interviennent sur les lieux de formation ou en entreprise. "Nous travaillons avec le jeune et l'équipe et nous avons des rencontres régulières avec l'employeur. Nous sommes présents dans l'entreprise pendant toute la durée du stage, en moyenne 2 à 3 fois par semaine, voire plus si nécessaire," précise Luc Lemaire. Parfois le secteur professionnel n'est pas compatible avec le handicap ou ne correspond pas à ses compétences ou à ses choix. L'équipe du Sessad travaille alors le projet avec lui afin de le réorienter. Lorsque les jeunes n'ont pas de projet défini, les éducateurs peuvent leur proposer différents stages, parfois très courts afin de leur permettre de découvrir d'autres métiers.

L'autonomie dans la vie quotidienne

"Nous avons à notre disposition un appartement relais qui nous permet de travailler en partie l'autonomie quotidienne. On utilise tout ce qui pourra servir au jeune à devenir autonome, par exemple le transport (bus, train..)," précise Maryse Denoyelle. Les jeunes apprennent à préparer les repas, entretenir un logement, gérer un budget ou encore faire les achats en magasin.

A la différence d'un Sessad pro, un Sessad généraliste reçoit les jeunes en situation de handicap de la naissance à 20 ans. Il apporte conseil et accompagnement aux familles. Spécialisé dans une situation de handicap (moteur ou intellectuel), ses actions visent à favoriser l'inclusion scolaire et l'autonomie des jeunes.

Sessad pro : accompagner vers l'insertion

Publication : 3 Octobre 2016

Au Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) pro de Noyon (Oise), une quinzaine de jeunes en situation de handicap, de 14 à 20 ans, bénéficient d'un accompagnement. Le but, les aider à construire leur avenir sur le plan professionnel mais aussi social en développant leur autonomie.



©Nullplus-iStock.com

Rattaché au centre hospitalier de Noyon-Compiègne, ce service est agréé pour accompagner des jeunes présentant une déficience intellectuelle mais prend également en charge d'autres situations de handicap telles que traumatisme crânien, autisme, troubles psychiques ou handicap moteur avec troubles associés. Pour être accompagné, il faut une notification d'orientation de la MDPH. " Il est nécessaire d'anticiper au maximum les recherches et contacter le plus tôt possible le Sessad pro ou la MDPH", explique Luc Lemaire, éducateur.

Définir le projet

"Ce sont souvent les enseignants référents qui proposent cette solution aux familles. Les demandes peuvent aussi émaner directement des familles ou parfois de Sessad plus généralistes, " explique Maryse Denoyelle, cadre socio-éducative. Après un premier entretien réservé à la présentation du service, la famille du jeune dispose de 15 jours pour accepter ou non l'accompagnement. Si elle accepte, il est placé en liste d'attente puis dès que possible, un entretien d'admission a lieu, suivi d'un temps d'observation de 4 mois et de la signature d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI). Les objectifs sont définis par le jeune et sa famille avec l'équipe pluridisciplinaire (2 éducateurs spécialisés, 1 psychologue, 1 cadre socio-éducatif, 1 secrétaire et 1 directrice). Un bilan intermédiaire est proposé au bout de 6 mois et, chaque année, un nouveau PAI est rédigé.

Aider à la construction du projet professionnel

"La majorité des jeunes accompagnés par le Sessad pro sont en lycée professionnel. Parmi les autres, certains sont déscolarisés, d'autres sont en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en maison familiale et rurale," poursuit Maryse Denoyelle. L'équipe met au point le projet professionnel et social du jeune en concertation avec ses parents. Selon ses capacités, il sera orienté en milieu ordinaire ou spécialisé.

Du lycée à la recherche d'emploi